



# SÉCURISATION DES CHEMINEMENTS DOUX ET DES TRAVERSÉES PIÉTONNES

RD2

PONT-CROIX  
KERIDREUFF



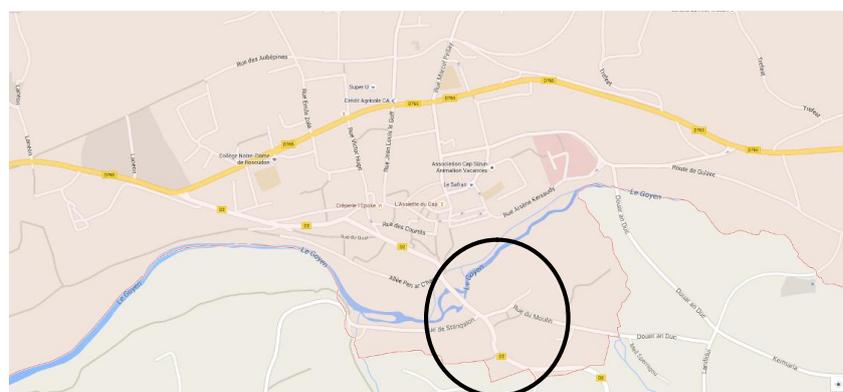
Commande FIA  
Dossier réalisé par Catherine THAUSE  
**Département du Finistère**  
Direction des Déplacements  
8, rue de Kerhuel  
29000 QUIMPER  
02-98-76-24-32

## Méthode de l'analyse :

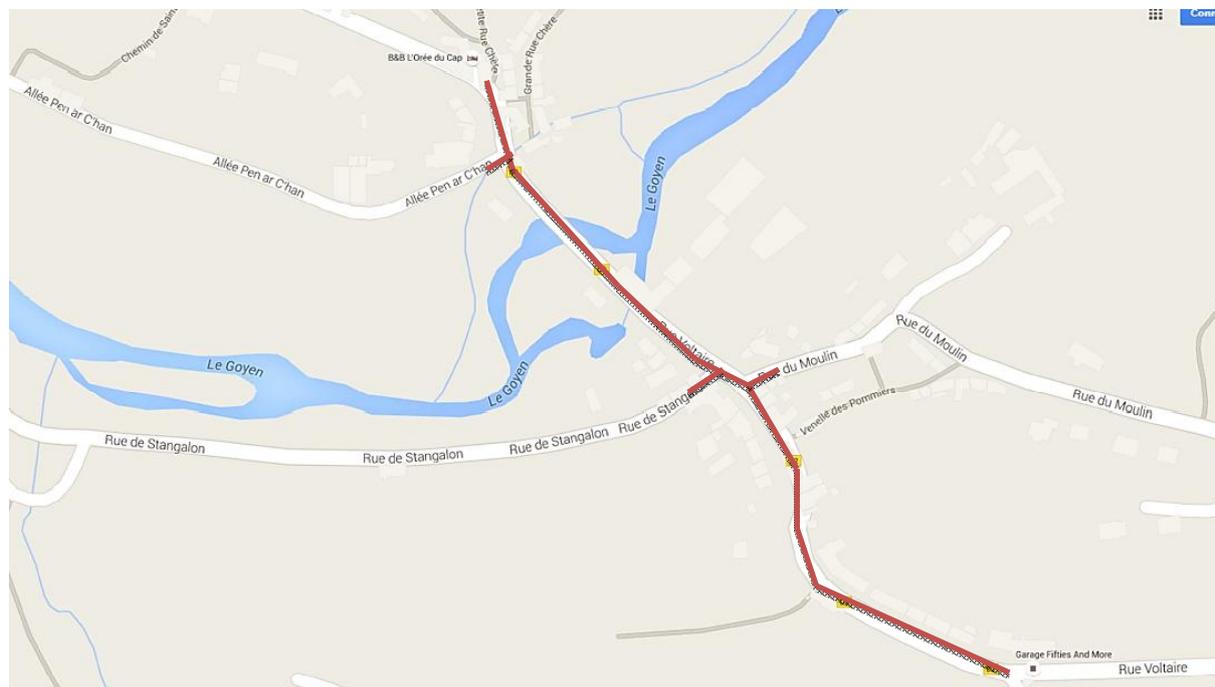
- Observation des pratiques actuelles
  - analyse paysagère
  - comportements des automobilistes,
  - relevé de trafic et de vitesse,
  - caractéristiques géométriques de la voie et de ses accotements,
  - analyse des pratiques de déplacements des riverains (piétons, stationnements, accès...)
- Précision des besoins
- Préconisations pour améliorer la sécurité des déplacements
- Proposition d'aménagement : évaluation de la faisabilité et de l'acceptabilité

## 1- ETAT DES LIEUX/ DIAGNOSTIC

### 1-1 : Situation et périmètre d'étude:

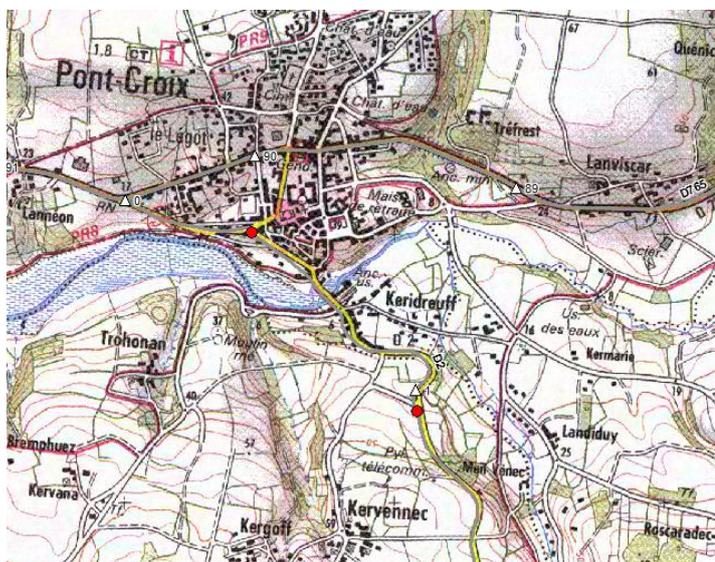


## Périmètre de l'étude :



**Trafic :** Le trafic 2014 pour la RD 2 sur cette section est de 740 véhicules/ jour dont 89 Poids Lourds (PL), ce qui est un trafic faible.

## Accidentologie :



Depuis 2000, on compte 2 accidents répertoriés par la gendarmerie nationale sur la RD2

- 1<sup>er</sup> accident :

Le Samedi 16/12/2000 23 h 45 sur la RD02 au PR calculé 0+0500 en courbe à droite pente Accident en agglomération, hors intersection, la nuit éclairage public allumé. La chaussée est mouillée.

Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.

Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 21 ans, circulant sur la RD2 tournant à gauche, heurte un autre véhicule.

Véh. B (2 blessés hospitalisés) : un cyclomoteur, conduit par une fille de 15 ans, circulant sur la RD02, circule sans changement de direction, heurte un véhicule en stationnement et un autre véhicule.

Bilan : 2 blessés hospitalisés.

- Le 2<sup>ème</sup> accident sur cette RD se situe sur la commune de Plouhinec.

### **Projets associés :**

Achat du terrain à l'angle de la rue du moulin et la rue Voltaire.

#### **1-2 : Diagnostic**

Nous avons répertorié 8 points singuliers et sections sur cette route départementale n°2 pénétrant dans la ville qui ont attiré notre attention.

Nous analyserons pour chacun d'eux, les thèmes suivant :

- analyse paysagère
- comportements des automobilistes,
- caractéristiques géométriques de la voie et de ses accotements,
- analyse des pratiques de déplacements des riverains (piétons, stationnements, accès...)



- **N°1 : Avant le panneau d'entrée d'agglomération**



Le paysage est très fermé par des talus arborés d'un côté et de l'autre de la route. Des virages se succèdent depuis un peu moins de 2 km avant l'arrivée au panneau d'entrée d'agglomération.

Ce paysage n'incite pas à rouler vite, cependant la typologie de la route descendante et droite au niveau de l'entrée du bourg, contrecarre avec cela.

La route particulièrement étroite pour une départementale hors agglomération ne propose pas aux cyclistes, un déplacement en sécurité.

Les piétons se déplacent sur l'accotement enherbé.

- **N°2 : Le panneau d'entrée d'agglomération**



Le paysage reste fermé et les premières habitations sont encore loin. Peu de chose varie entre l'avant et l'après panneau. Les conditions pour les piétons et les cyclistes sont les même qu'au N°1.

On peut noter la présence de quelques voitures garées sur le bas-côté.

- N°3 : La rue Voltaire



Cette rue descendante et courbe est bordée de chaque côté d'habitations au raz de la chaussée. On observe quelques voitures garées le long de la rue à gauche. La vitesse est limitée à 30km/h. Du fait de la proximité de la route des bas de porte, elle engendre une insécurité pour les piétons et les cyclistes car les automobilistes roulent vite. Ces piétons doivent se déplacer sur un trottoir/ caniveau très étroit ou sur un accotement extrêmement étroit lui aussi et plus ou moins enherbé ou pavé.

- **N°4 : Intersection rue Voltaire et rue du moulin**



Cette intersection est précédée d'un goulot d'étranglement de la route dû au bâti.  
On passe d'une route de 8m à une largeur de 5.70m au droit de l'ancien bar.  
On débouche alors sur un carrefour très large, peut lisible où les véhicules se retrouvent un peu perdus s'ils trouvent un autre véhicule en face ou au stop.  
La lecture de la route n'étant pas claire, la vigilance des automobilistes vis à vis des piétons et cyclistes est d'autant moins importante.  
Le traçage n'est plus visible et la signalisation, manquante pour diriger les automobilistes vers le centre-ville.

- **N°5 : Intersection rue de Stangalon**





Ce carrefour est très peu visible des automobilistes entrant dans la ville. Il est caché par une grande bâtisse en pierre. Les conducteurs venant de cette rue et voulant tourner vers le centre-ville, doivent s'avancer sur la chaussée pour voir si des voitures viennent sur leur droite.

- **N°6: Le pont**





Le pont est assez large mais ne présente pas de trottoirs ou d'aménagements permettant aux piétons et aux cyclistes de le traverser en sécurité. Il est rectiligne, le paysage est très ouvert excepté quelques maisons à l'aplomb de la route.

• **N°7: Intersection avec l'Allée Pen ar C'han**



Le pont se termine par un virage comportant une intersection coté Pont-Croix. Cette allée permet l'accès au chemin longeant le Goyen, rive droite. Le carrefour est très large et des véhicules se stationnent le long de la route. La visibilité pour les automobilistes sortant de cette allée et voulant tourner vers Plouhinec, ont une visibilité très limitée.

- N°8 : Rue du Goyen



La rue est montante et 2 virages se succèdent.

Les trottoirs sont inexistant d'un côté et très restreints de l'autre.

L'accessibilité est quasiment nulle pour les publics particuliers.

Le vélo n'a pas non plus une place adéquate.



## **2- OBJECTIFS**

Les objectifs ne seront pas les mêmes tout au long de l'itinéraire. Ils peuvent être de :

- Améliorer la lecture de la route
- Diminuer la vitesse des véhicules
- Sécuriser les piétons et cyclistes
- Sécuriser les automobilistes
- Donner un caractère plus urbain

Tous les points singuliers et sections répertoriés précédemment n'engendrent pas forcément de modification du paysage.

Nous en avons retenu 7 où il serait intéressant d'intervenir.

### **2-1/ Le panneau d'entrée d'agglomération**



#### **Objectifs:**

- Faire ralentir les voitures
- Donner un caractère plus urbain
- Marquer l'entrée de ville

#### **Préconisation :**

- Faire ralentir les automobilistes en créant une porte d'entrée dans la ville.
  - En marquant l'entrée de la ville par un marquage au sol
  - En créant un aménagement paysager au niveau du panneau d'entrée d'agglomération, fleurissement naturel ( jonquille, ...) et coloré

## 2-2/: Rue Voltaire



### Objectifs :

- sécuriser les piétons et les cyclistes
- donner un cadre plus urbain

### Préconisations :

- Privilégier un côté pour le déplacement des piétons, côté gauche en descendant
- Redonner la place aux piétons sur cette voie tout en intégrant une offre de stationnement
- Supprimer la peinture axiale
- Création de chicane afin de créer des places et apaiser la vitesse

## 2-3/ : Intersection rue Voltaire et rue du moulin



### Objectifs :

- Sécuriser les piétons et les cyclistes
- Sécuriser l'intersection
- Faire ralentir les automobilistes
- Créer un point d'appel vers le centre bourg
- Permettre une offre de stationnement

### Préconisations :

- Prévoir des aménagements et des traversées piétons sécurisés et accessibles
- Redonner sa place au vélo, pictogramme au sol ...
- Bien identifier la rue menant au centre-ville.
- Rendre plus lisible le carrefour

## 2-4/: Intersection rue de Stangalon :



### Objectifs :

- Sécuriser le carrefour
- faire ralentir les automobilistes
- sécuriser les piétons et les cyclistes
- donner un cadre plus urbain

### Préconisations :

- Prévoir des aménagements et des traversées piétons sécurisés et accessibles avec un revêtement différent de la chaussée
- Redonner sa place au vélo
- Rendre plus lisible le carrefour par un marquage au sol et par l'utilisation de matériaux au sol
- Décaler la voie du bâtiment en pierre

## 2-5/Le pont:



### **Objectifs :**

- faire ralentir les automobilistes
- sécuriser les piétons et les cyclistes
- donner un cadre plus urbain

### **Préconisations :**

- Réduire la largeur de chaussée
- Créer un cheminement mixte piéton/ cycliste côté ouest
- Travailler sur le revêtement du cheminement piéton afin de donner un caractère plus urbain.

**2-6/Intersection avec l'Allée Pen ar C'han :**



**Objectifs :**

- Faire ralentir les automobilistes
- Sécuriser les déplacements piétons
- Proposer une offre de parking

**Préconisations :**

- Refermer la patte d'oie
- Intégrer dans l'aménagement des places de stationnement
- Rendre plus lisible le carrefour
- Permettre aux piétons et aux cyclistes de se déplacer en sécurité

## 2-7/ Rue du Goyen :



### Objectifs :

- Sécurisation des piétons et cyclistes
- Sécuriser les passages protégés

### Préconisations :

- Créer un vrai cheminement piéton et faire le lien avec la petite et la grande rue Chère
- Réfléchir au bon emplacement du passage protégé
- Accentuer le passage piéton par un marquage au sol et un choix de revêtement

### 3- Propositions

#### 3-1/ Le panneau d'entrée d'agglomération



#### Objectifs:

- Faire ralentir les voitures
- Donner un caractère plus urbain
- Marquer l'entrée de ville

**Préconisation :**

- Faire ralentir les automobilistes en créant une porte d'entrée dans la ville.
- Marquer l'entrée de la ville par un marquage au sol
- Aménagement paysager au niveau du panneau d'entrée d'agglomération, fleurissement naturel (jonquille, ...) et coloré

**Proposition :**

- Traitement de surface de toute la largeur de la chaussée avec une couleur remarquable (ROXEM, ou enduit 4/6 de couleur ocre) au niveau du panneau d'entrée d'agglomération puis au droit des premières habitations au panneau 30km/h.
- effacement du marquage axial
- Renfort de l'effet de porte d'entrée de la commune avec la mise en place, au pied des panneaux EB10, d'une masse végétale. Végétation facile d'entretien à connotation de sous-bois et colorée (Hosta, Jonquille, Hortensia, Lamier, Primevères, Anémones...)
- Implantation d'une barrière bois en réponse à celle déjà mise en place pour refermer encore d'avantage le paysage et créer « l'effet paroi ».



## 2-2/: Rue Voltaire



### Objectifs :

- sécuriser les piétons et les cyclistes
- donner un cadre plus urbain

### Préconisations :

- Privilégier un côté pour le déplacement des piétons, côté gauche en descendant
- Redonner la place aux piétons sur cette voie tout en intégrant une offre de stationnement
- Supprimer la peinture axiale
- Création de chicane afin de créer des places et apaiser la vitesse

### Propositions :

- Matérialisation d'une chicane à l'aide d'un ilot franchissable en pavé d'un côté et de places de stationnement de l'autre



même rev



- Cheminement piéton à créer en stabilisé, en béton sablé ou en béton perméable coloré de type Hydromédia de Lafarge ou équivalent... à gauche en descendant tout le long de la rue Voltaire jusqu'au commencement du trottoir existant
- trottoir existant à retravailler avec un béton sable ou enduit clair,...



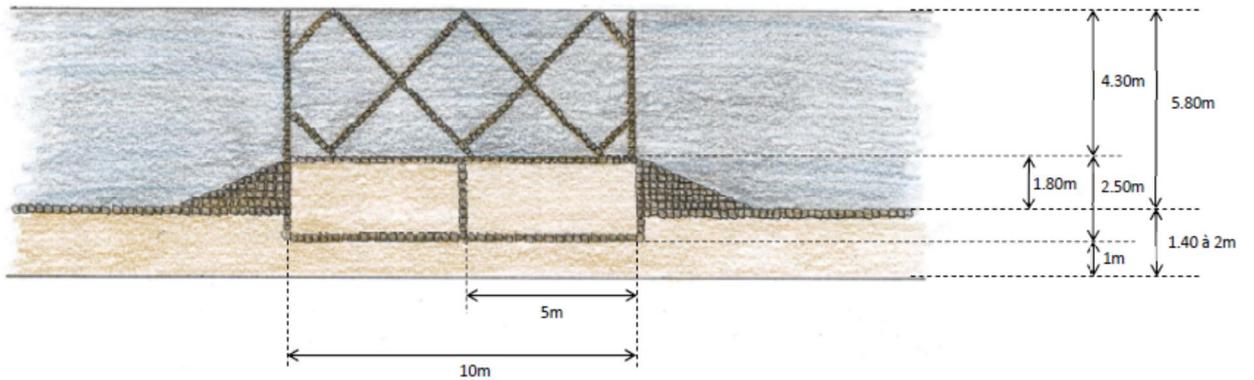
*Aménagement centre bourg d'Avrilles sur Seiche (35)*

- effacement du marquage axial
- La délimitation entre le trottoir et la chaussée est faite par une chaînette en pavé.



Exemple :

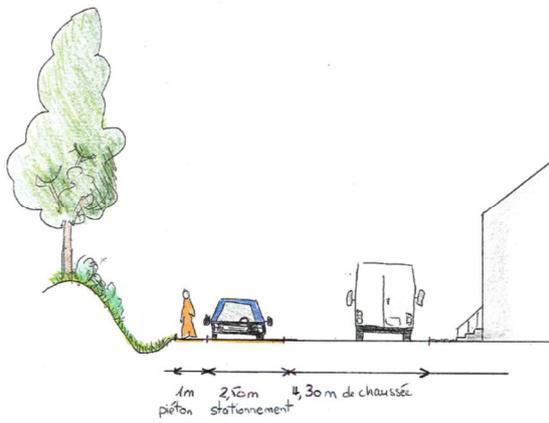
- En prolongement des places de stationnement, un tracé en traversée de chaussée est effectué en pavé afin de créer un point de vigilance pour les automobilistes et les nez de stationnement sont également pavés.



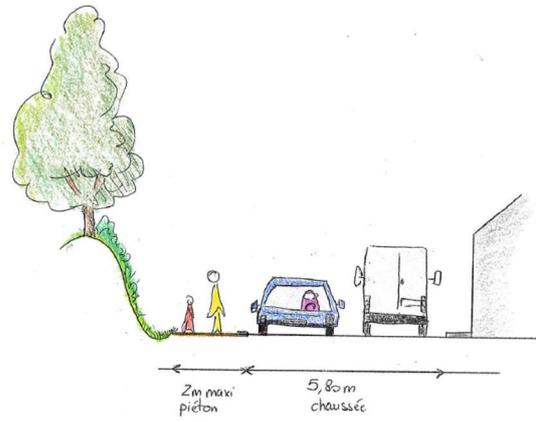
Aménagement Botmeur (29)

Tréméoc (29)

Coupes en travers des séquences que l'on peut retrouver sur cette section :



Coupe AA'



Coupe BB'



## **2-3/ : La place Saint Vaal**



### **Objectifs :**

- Sécuriser les piétons et les cyclistes
- Sécuriser l'intersection et les carrefours
- Faire ralentir les automobilistes
- Créer un point d'appel vers le centre bourg
- Permettre une offre de stationnement
- donner un cadre plus urbain

### **Préconisations :**

- Bien identifier la rue menant au centre-ville.
- Prévoir des aménagements et des traversées piétons sécurisés et accessibles avec un revêtement différent de la chaussée
- Redonner sa place aux piétons
- Rendre plus lisible le carrefour par un marquage au sol et par l'utilisation de matériaux au sol
- Décaler la voie du bâtiment en pierre

### **Propositions :**

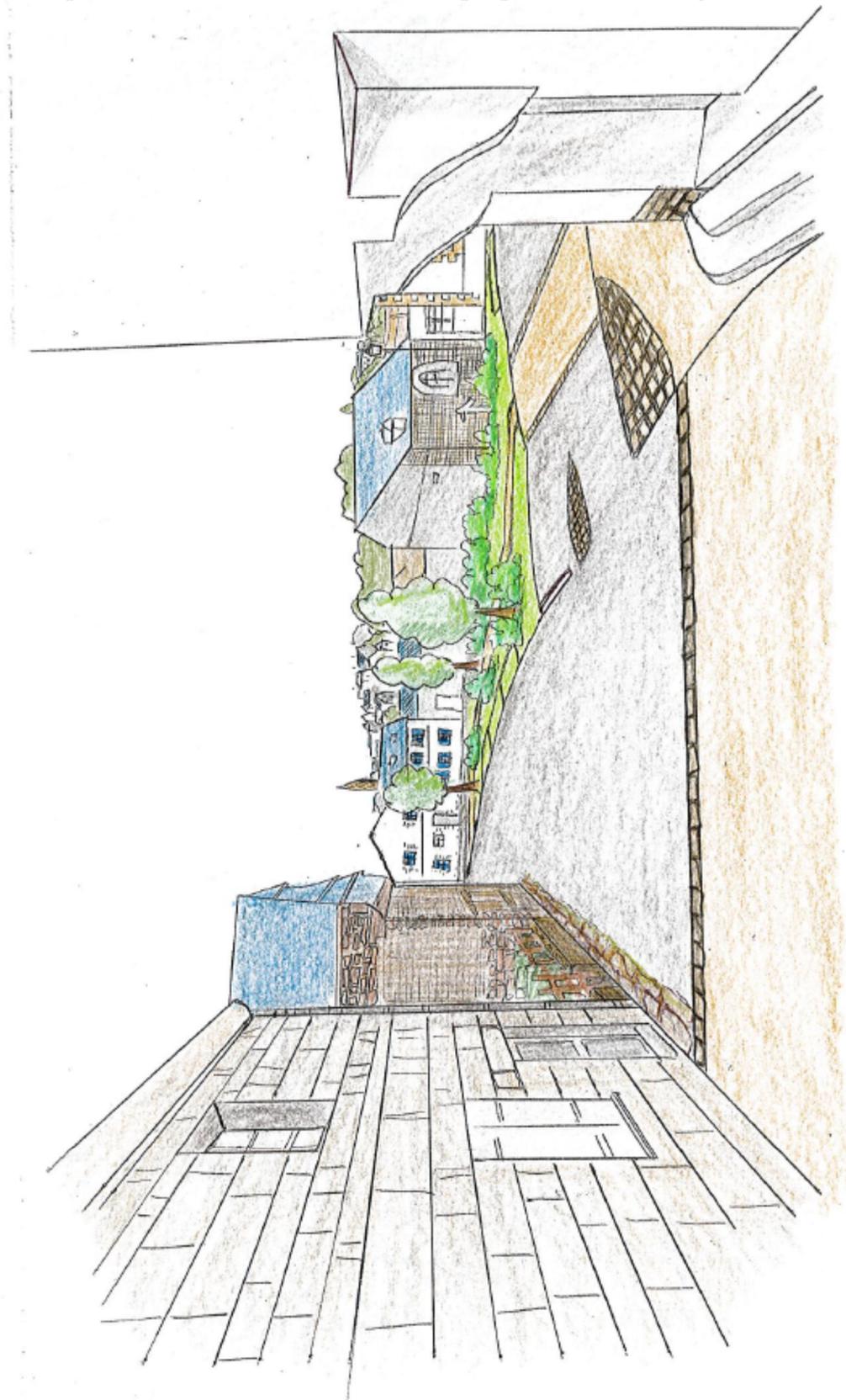
- Traitement de surface de toute la largeur de la chaussée avec une couleur remarquable (ROXEM, ou enduit 4/6 de couleur ocre) un peu avant l'intersection pour bien identifier que l'on change d'environnement et pour corriger l'ouverture du paysage.
- Création d'une continuité du cheminement piéton vers la rue du moulin afin de faire traverser les piétons en sécurité sur un passage matérialisé au sol par le même revêtement que les cheminements piétons.
- Le cheminement se prolonge le long de la rue Voltaire pour aboutir après le carrefour de la rue Stangalon, par un passage matérialisé au sol comme précédemment.

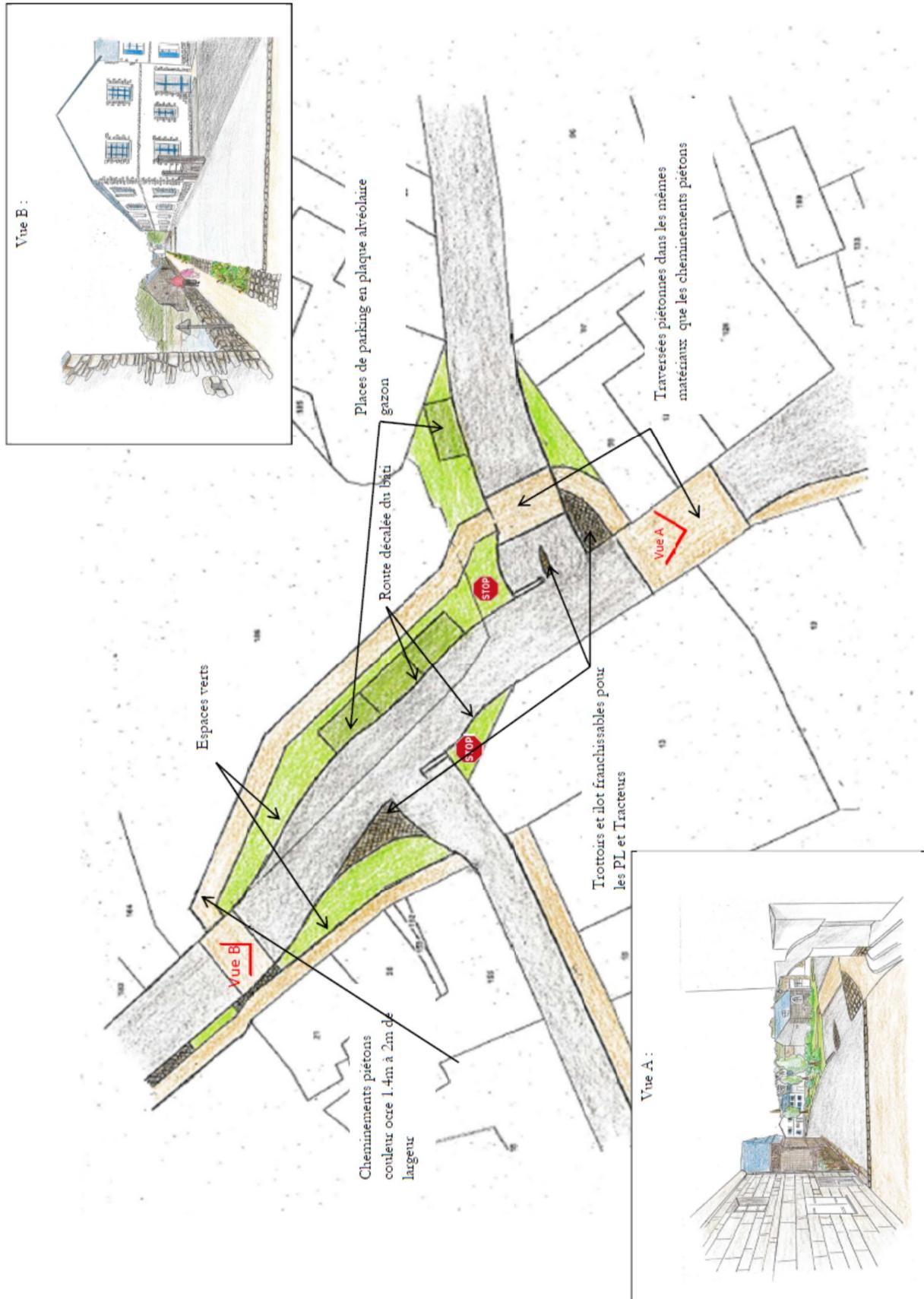
- Création d'un îlot séparateur franchissable à l'intersection de la rue du Moulin afin de contraindre l'automobiliste à ne pas « couper » le Stop
- effacement du marquage axial
- Écartement de la route vers le Nord Est afin d'avancer le stop dans l'optique de favoriser la visibilité à l'intersection de la rue Stangalon et donc d'améliorer la sécurité.
- Les trottoirs aux angles des carrefours sont franchissables et recouverts de pavés pour faciliter la giration des poids lourds et des engins agricoles
- 4 places de parking sont créées en plaques alvéolaires engazonnées.



- Côté rue de Stangalon, un cheminement est créé afin de permettre aux piétons de faire une transition vers l'autre rive du Goyen en passant par le pont. Il est séparé de la route par un espace végétalisé qui se prolongera par un alternat d'espaces verts et de pavés sur le Pont.
- Un espace vert est créé dans l'angle de la maison actuellement laissée en friche ainsi que du côté de la place Saint Vaal. Des végétaux bas seront préférés en bords de chaussée afin de ne pas gêner la visibilité aux carrefours. Un ou plus arbres refermeront le paysage et restructureront la placette.

Vue A, vers la place Saint Vaal de la rue Voltaire, proposition d'aménagement:





## **2-4/Le pont:**



### **Objectifs :**

- faire ralentir les automobilistes
- sécuriser les piétons et les cyclistes
- donner un cadre plus urbain

### **Préconisations :**

- Réduire la largeur de chaussée
- Créer un cheminement piéton côté Ouest
- Travailler sur le revêtement du cheminement piéton afin de donner un caractère plus urbain.

### **Propositions :**

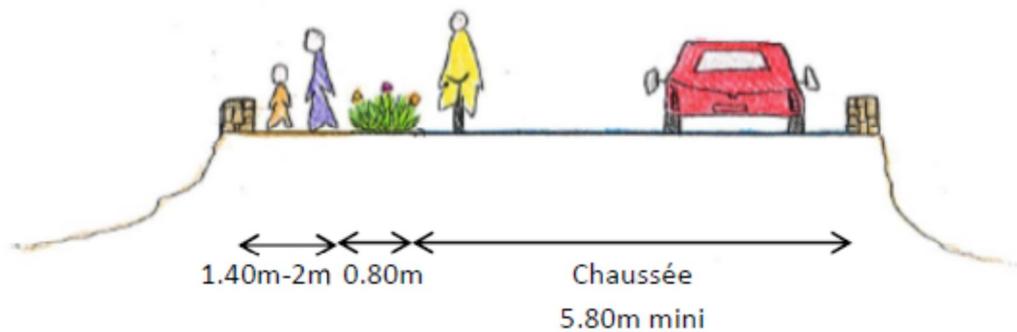
- Traitement de surface de toute la largeur de la chaussée avec une couleur remarquable (ROXEM, ou enduit 4/6 de couleur ocre) avant le pont ainsi qu'au niveau de la maison de la mer afin de matérialiser la possibilité de passages ou de regroupement de piétons.
- Création d'un cheminement piéton côté ouest du pont reprenant le même revêtement qu'utilisé sur les aménagements précédents.
- effacement du marquage axial

- Création d'un îlot séparateur entre le cheminement piéton et la chaussée afin de réduire sa largeur et de permettre au piéton un franchissement du pont en sécurité. Cette séparation est une alternance de pavé et d'espaces plantés.

Exemple :

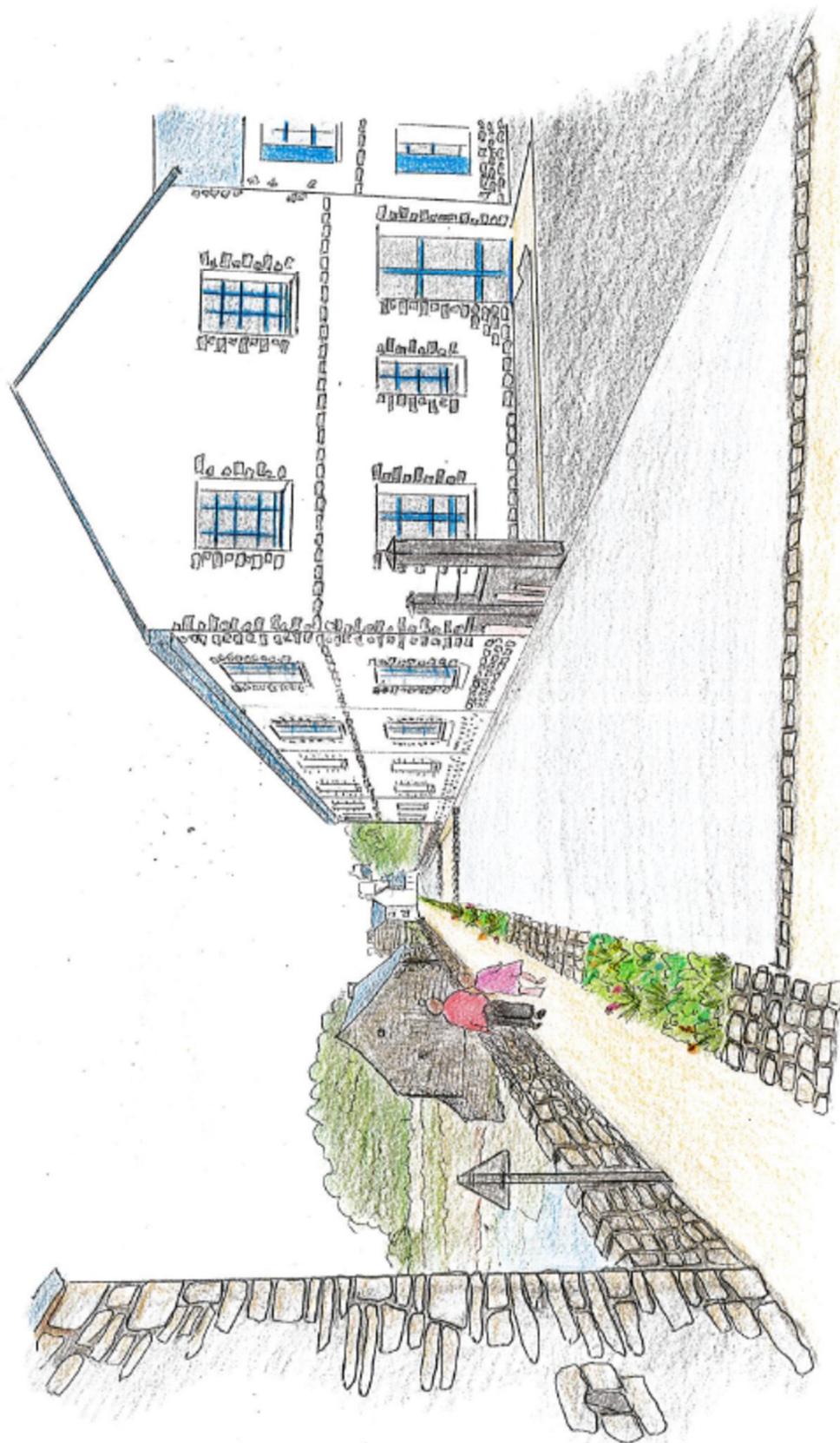


Profil en travers du pont :



Coupe CC'

Vue B : Vers le pont



**2-5/Intersection avec l'Allée Pen ar C'han et la rue du Goyen:**



**Objectifs :**

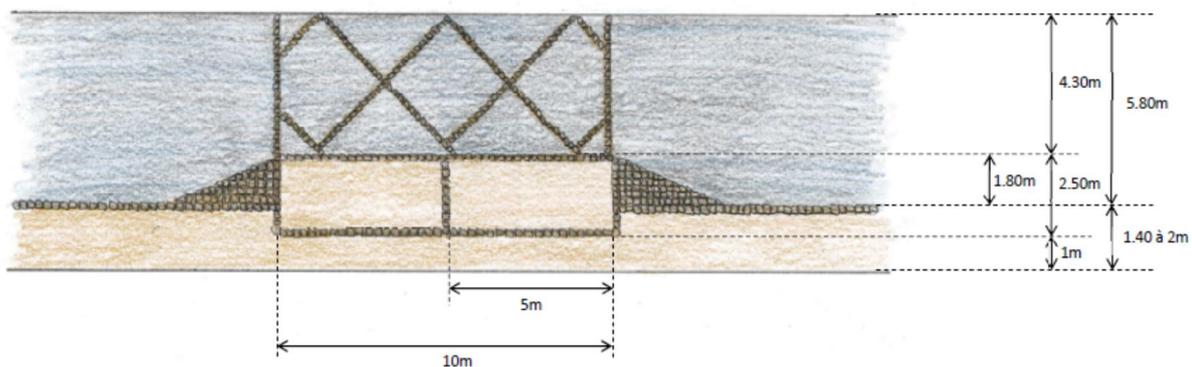
- Faire ralentir les automobilistes
- Sécuriser les déplacements piétons
- Proposer une offre de parking
- Sécuriser les passages protégés

**Préconisations :**

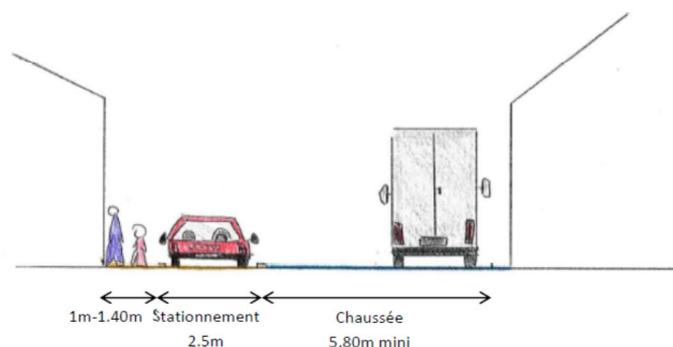
- Refermer la patte d'oie
- Intégrer dans l'aménagement des places de stationnement
- Rendre plus lisible le carrefour
- Permettre aux piétons et aux cyclistes de se déplacer en sécurité
- Créer un vrai cheminement piéton et faire le lien avec la petite et la grande rue Chère
- Réfléchir au bon emplacement du passage protégé
- Accentuer le passage piéton par un marquage au sol et un choix de revêtement

**Propositions :**

- Créer un quadrillage en pavé à de l'intersection avec l'allée Pen ar C'han afin de donner une impression de placette.
- La patte d'oie est refermée par un jeu de pavage
- 3 places de parking sont créées avec les mêmes caractéristiques que celle de la rue Voltaire



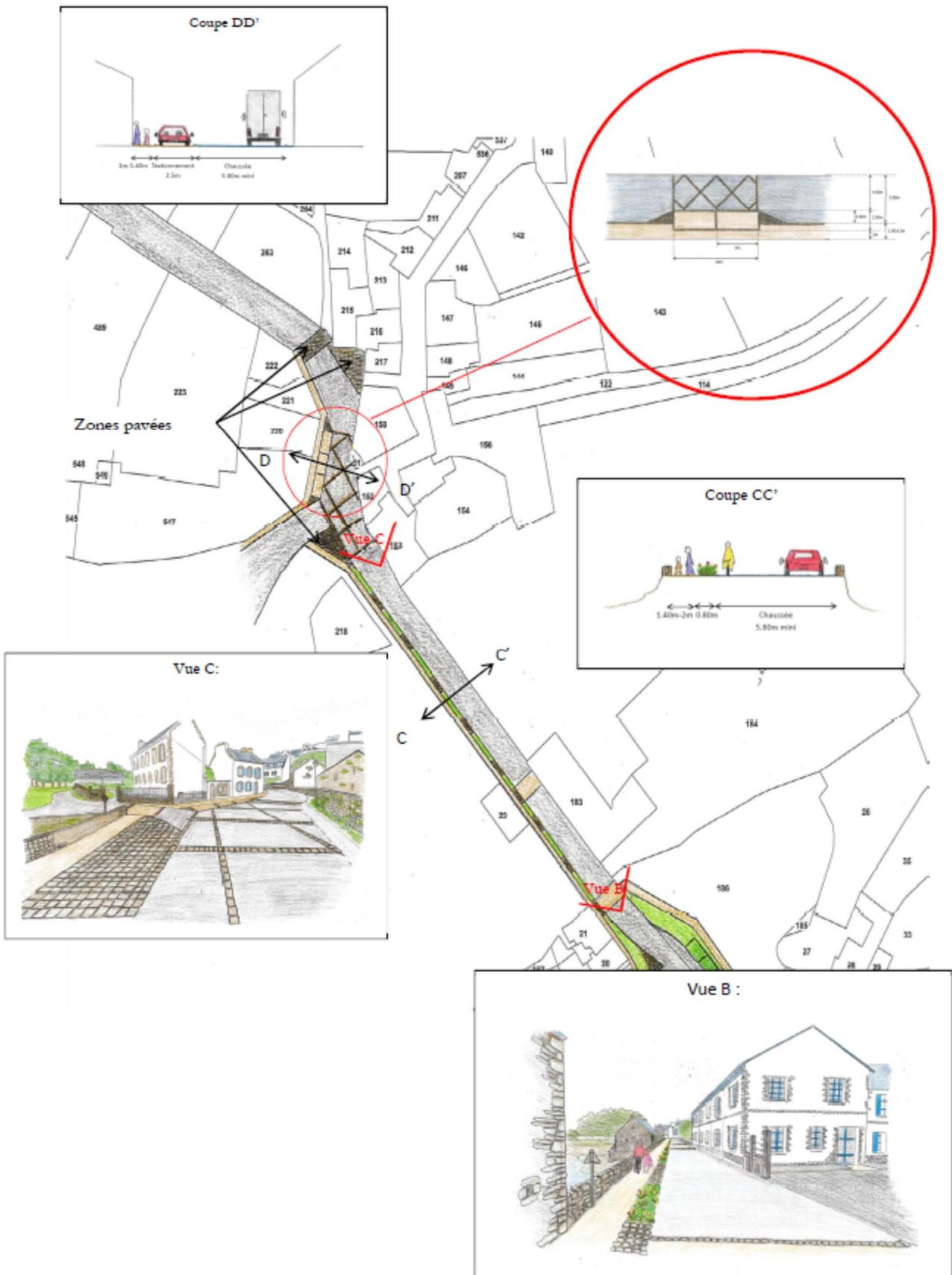
- Traitement de surface de toute la largeur de la chaussée avec une couleur remarquable (ROXEM, ou enduit 4/6 de couleur ocre) en continuité du cheminement venant du pont pour permettre aux piétons de regagner le trottoir en face et remonter la rue du Goyen.
- Le passage piéton existant est remplacé par un passage pavé rappelant le revêtement de la rue Chère et de la Grande rue Chère.
- Une placette liant les 2 Rue Chère est conçue afin de créer un point d'appel vers le centre-ville historique.

**Profil en travers de la zone de parking :**

Coupe DD'

Vue C : Vers la rue du Goyen





**Cartographie des Déplacements des piétons et cyclistes**

